#### **BATIMENTS COMMUNAUX**

# Travaux de murages et de démolitions

Attribution du marché

### **EXPOSE DES MOTIFS**

La Ville d'Ivry-sur-Seine procède chaque année, dans le cadre de sa politique foncière d'aménagement, à divers travaux de murages et de démolitions entraînant bien souvent des travaux de maconnerie et/ou de clôture.

Le marché actuel venant à expiration, il a été nécessaire de procéder à une nouvelle consultation afin d'assurer cette prestation.

Compte tenu du montant estimatif de l'opération sur 4 ans (200 928 € TTC minimum et 798 9282 € TTC maximum) et de la nécessité de mettre en concurrence des entreprises qualifiées ayant les moyens de réaliser la prestation, il a été décidé de recourir à une procédure adaptée, en application de l'article 28 du code des marchés publics.

La procédure comporte une phase de présélection des candidatures reçues au regard notamment de leurs références et capacités professionnelles. Seuls les candidats retenus peuvent déposer leur offre.

Le marché composé d'un lot juridique unique sera attribué à une entreprise générale ou à un groupement solidaire.

Le marché sera conclu pour une période d'un an à compter de la date de notification au titulaire et reconductible par trois fois à échéance de chaque période annuelle. La durée totale du marché, reconductions comprises, n'excèdera pas quatre ans.

Ces travaux étant réalisés au fur et à mesure, en fonction des besoins de la Ville, ils ne peuvent donc être précisément définis à l'avance. Aussi le présent marché prendra la forme d'un marché à bons de commande, conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics, dont les montants sont les suivants :

Montant minimum annuel : 50 232 € TTC soit pour 4 ans 200 928 € TTC Montant maximum annuel : 199 732 € TTC soit pour 4 ans 798 928 € TTC

### La procédure adaptée s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- Un avis d'appel public à la concurrence, envoyé le 15 mars 2010 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP), a été publié par cet organisme le 18 mars 2010.
- La date limite de réception des candidatures était fixée au 31 mars 2010 à 17 heures.
- A ces mêmes date et heure, 8 sociétés ont fait acte de candidature.

- Le 2 avril 2010, le pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des plis reçus. Au cours de cette ouverture le pouvoir adjudicateur a constaté que l'ensemble des documents demandés au stade de la candidature avait été remis par les sociétés à l'exception de quatre sociétés : les offres présentées par ces sociétés sont rejetées pour non conformité aux documents exigés dans l'avis d'appel public à la concurrence quant aux qualités et capacités du candidat.
- Le pouvoir adjudicateur a ensuite confié les plis des quatre candidatures recevables au technicien référent afin qu'il procède à leur analyse.
- Il est constaté que les candidatures de ces quatre sociétés sont satisfaisantes, car elles présentent des chiffres d'affaires, des moyens humains et des références professionnelles permettant de répondre à l'objet du marché.

Le pouvoir adjudicateur les a donc déclarées recevables.

- Le 9 avril 2010, le dossier de consultation leur a été envoyé par courrier avec accusé de réception. La date limite de remise des offres était fixée au 7 mai 2010 à 17h00.
- Toutes les entreprises candidates ont remis une offre.
- Le 10 mai 2010 le pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des plis reçus et les a ensuite remis au technicien référent pour analyse.
- Le 3 juin 2010, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à l'attribution par le pouvoir adjudicateur du présent marché à l'entreprise PEREZ ET MORELLI pour un montant annuel compris entre 50 232 € TTC minimum € 199 732 € TTC maximum.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'autoriser le Maire à souscrire le marché relatif aux travaux de murages/démolitions, maçonnerie et clôture consécutifs à ces démolitions.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

#### **BATIMENTS COMMUNAUX**

# Travaux de murages et de démolitions

Attribution du marché

## LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 28 et 77,

considérant que le marché actuel relatif aux travaux de murages/démolitions, maçonnerie et clôture consécutifs à ces démolitions arrive à son terme et qu'il est donc nécessaire de le renouveler,

considérant qu'au vu du montant estimatif global des prestations sur quatre ans (de l'ordre de 200 928 € TTC minimum à 798 928 € TTC maimum) et de la nécessité de mettre en concurrence des entreprises qualifiées ayant les moyens de réaliser la prestation, la procédure retenue est celle de la procédure adaptée,

considérant qu'il y a lieu de recourir à la procédure du marché à bons de commande, les travaux, réalisés au fur et à mesure des besoins, ne pouvant être définis à l'avance,

considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 3 juin 2010 a émis un avis favorable à l'attribution du marché à la société PEREZ ET MORELLI pour un montant annuel compris entre 50 232 € TTC et 199 732 € TTC,

vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables en matière de travaux,

vu le budget communal,

## **DELIBERE**

à l'unanimité

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif aux « travaux de murages/démolitions, maçonnerie et clôture consécutifs à ces démolitions » avec la société PEREZ ET MORELLI pour un montant annuel compris entre 50 232 € TTC et 199 732 € TTC.

**ARTICLE 2** : AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE LE TRANSMIS EN PREFECTURE LE 29 JUIN 2010 PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 28 JUIN 2010